



## Décision relative à une demande de modification mineure de l'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2020-0054

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification mineure de l'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché portant sur le changement d'un co-formulant du produit et l'augmentation de la durée de conservation de 2 à 3 ans pour le produit biocide **STOP MITES V**,*

*de la société*

*EVERGREEN GARDEN CARE FRANCE SAS*

*enregistrée sous le numéro*

*BC-QT095313-10*

*Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise,*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 24 septembre 2025,*

*Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012;*

### Article 1<sup>er</sup>

La modification mineure de l'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est partiellement accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi du produit sont précisées en annexe.

### Article 2

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 17 novembre 2030.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

A Maisons-Alfort, le 06/10/2025

DocuSigned by:

  
Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	STOP MITES V
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	KLEIDER & TEXTIL MOTTFALLEN SUBSTRAL NATUREN PUŁAPKA NA MOŁE ODZIEŻOWE PAST NA MŮRY ODĚVŮ PASTI ZA OBLACILNE MOLJE ZAMKA ZA MOLJCE ZA ODJECU PIÈGE À MITES DES VÊTEMENTS KLEERMOTVAL KLEDINGMOTTFALLEN TØJ & TEKSTIL MØLFÆLDE VAATE & TEKSTIILI KOIANSA KLÄDER & TEXTIL MALFÄLLA MØLLFELLE KLÆR & TEKSTILER MOTH TRAP

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	EVERGREEN GARDEN CARE FRANCE SAS
	<b>Adresse</b>	4 ALLEE DES SEQUOIAS 69760 LIMONEST FRANCE
<b>Numéro de demande</b>	BC-QT095313-10	
<b>Type de demande</b>	Demande de changement mineur d'une autorisation simplifiée de mise sur le marché	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2020-0054	
<b>Date d'autorisation</b>	07/12/2020	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	GEA S.R.L.
<b>Adresse du fabricant</b>	Via Albert Bruce Sabin, 31 20019 Settimo Milanese Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Via Albert Bruce Sabin, 31 20019 Settimo Milanese Italie



## 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Phéromone des mites de vêtements
Nom du fabricant	SEDQ Healthy Crops S.L.
Adresse du fabricant	41, Llull street 08005 Barcelone Espagne
Emplacement des sites de fabrication	41, Llull street 08005 Barcelone Espagne

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Mélange de phéromones des mites de vêtements	-	Substance active	-	-	1,5% (technique)

### 2.2. Type de formulation

Mélange adhésif de phéromones pour pièges adhésifs prêts à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Produit à utiliser sur les pièges à colle pour les mites des vêtements

Type de produit	PT19 - Répulsifs et attractifs (lutte antiparasitaire)
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	STOP MITES V est un produit attractant à base de phéromones appliqué sur différents supports adhésifs afin de constituer des pièges prêts à l'emploi destinés à lutter contre les mites des vêtements ( <i>Tineola bisselliella</i> ).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<i>Tineola bisselliella</i> , mites des vêtements, adultes, mâles



<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur  Le produit prêt à l'emploi est utilisé dans un cadre domestique, dans des espaces où des vêtements ou d'autres textiles d'origine animale, contenant de la kératine sont stockés (dans les chambres, les dressings ou tout autre endroit de la maison).
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système ouvert : diffusion
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	0,1 g de produit par piège  A l'intérieur d'une armoire : 0,1 g de produit (soit 1 piège) pour 0,5 m <sup>3</sup> .  A l'extérieur d'une armoire : 0,1 g de produit (soit 1 piège) pour 12 m <sup>3</sup> .
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non-professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Emballages multicouches : Polyéthylène téréphtalate / aluminium / polyéthylène (PET/Alu /PE) : Nombre de pièces par conditionnement (pour le piège) : 2 pcs

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Placer le piège à l'endroit souhaité.
- Décoller le film protecteur de la surface de la colle afin d'activer le produit.
- Placer le piège à proximité du lieu de ponte, car les papillons à vêtements ont un faible niveau de mobilité, lorsqu'ils n'ont pas besoin de chercher des substrats pour la ponte.



- Dans le cas où la présence de l'infestation est sûre (observations de mites et trous dans les vêtements / produits) et qu'aucune capture n'est observée en 4 jours, changer l'emplacement des pièges afin d'atteindre le point le plus proche du nid.
- Vérifier le piège une fois par semaine et le changer lorsque sa surface est couverte d'insectes ou après 3 mois d'utilisation.
- Utiliser le produit dans l'obscurité pour une efficacité optimale.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

-

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker le produit à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Tenir hors de portée des enfants

## 6. Autre(s) information(s)

- En cas d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Le produit doit être utilisé uniquement dans le piège.
- Le piège est constitué d'une feuille cartonnée couverte de colle avec une zone contenant 0.1 g de phéromones